

Un groupement solidaire

Une réponse pour favoriser, en Ile de France, l'intégration dans l'emploi de personnes bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005, en situation de handicap psychique

Appui Conseil Emploi

Un groupement solidaire de 4 associations

- L'Oeuvre Falret désignée comme mandataire.
- Association d'entraide VIVRE.
- Club ARHIM.
- Lieu Ressource.

**3 structures dédiées:
ARIHM Conseil
Centre Alexandre Dumas
Service Appui'S**

- Impliquées ensemble depuis 2005, à la demande des Cap emploi, pour élaborer et ajuster la collaboration au sein du dispositif des prestations ponctuelles spécifiques.
- Inscrites dans les réseaux franciliens.
- Poursuivant l'objectif de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap psychique en Ile de France.

4 associations qui

- Conscientes qu'en alliant leurs moyens, elles peuvent offrir la meilleure offre de service en terme:
 - D'expertise,
 - De localisation géographique,
 - De moyens humains,

se réunissent en groupement solidaire

Autour de principes communs:

- **En direction de la personne.**
- **En direction des prescripteurs.**
- **En direction de l'AGEFIPH.**

En direction de la personne

- Recherche de l'adhésion de la personne à la prestation proposée.
- La prise en compte de la confidentialité tout au long de la prestation.
- L'instauration d'une relation de confiance.
- L'engagement à construire des prestations personnalisées permettant de répondre aux besoins et attentes de chacun.

En direction des prescripteurs

- L'engagement à situer les actions en réponse à leurs besoins.
- Apport de notre expertise dans le cadre de la prise en charge des personnes.
- La transmission d'une synthèse exploitable dans les délais requis.

En direction de l'AGEFIPH

- L'engagement à respecter le contenu et les objectifs du cahier des charges.
- Le respect de la durée définie de chaque prestation.
- Les prestations sont ponctuelles, indépendantes et mobilisables selon les besoins.

Les moyens engagés

Une couverture francilienne
Une connaissance des publics
Une équipe de professionnels
Des réseaux constitués

Une couverture francilienne

- Intégrant l'ensemble des départements d'Ile de France.
- 5 sites principaux d'accueil accessibles aisément par le réseau de transports:
 - Paris 11^e, 15^e, 17^e
 - Saint Cyr l'Ecole 78
 - Gentilly 94

Une connaissance des publics

- Souvent très désinsérés professionnellement.
- Avec des parcours professionnels discontinus.
- Présentant des difficultés comportementales, cognitives, sociales et d'adaptation à la réalité.

Une équipe de professionnels

- Pluridisciplinaire.
- Qualifiée.
- Avec une connaissance et une expertise approfondie de ce public.

Des réseaux constitués

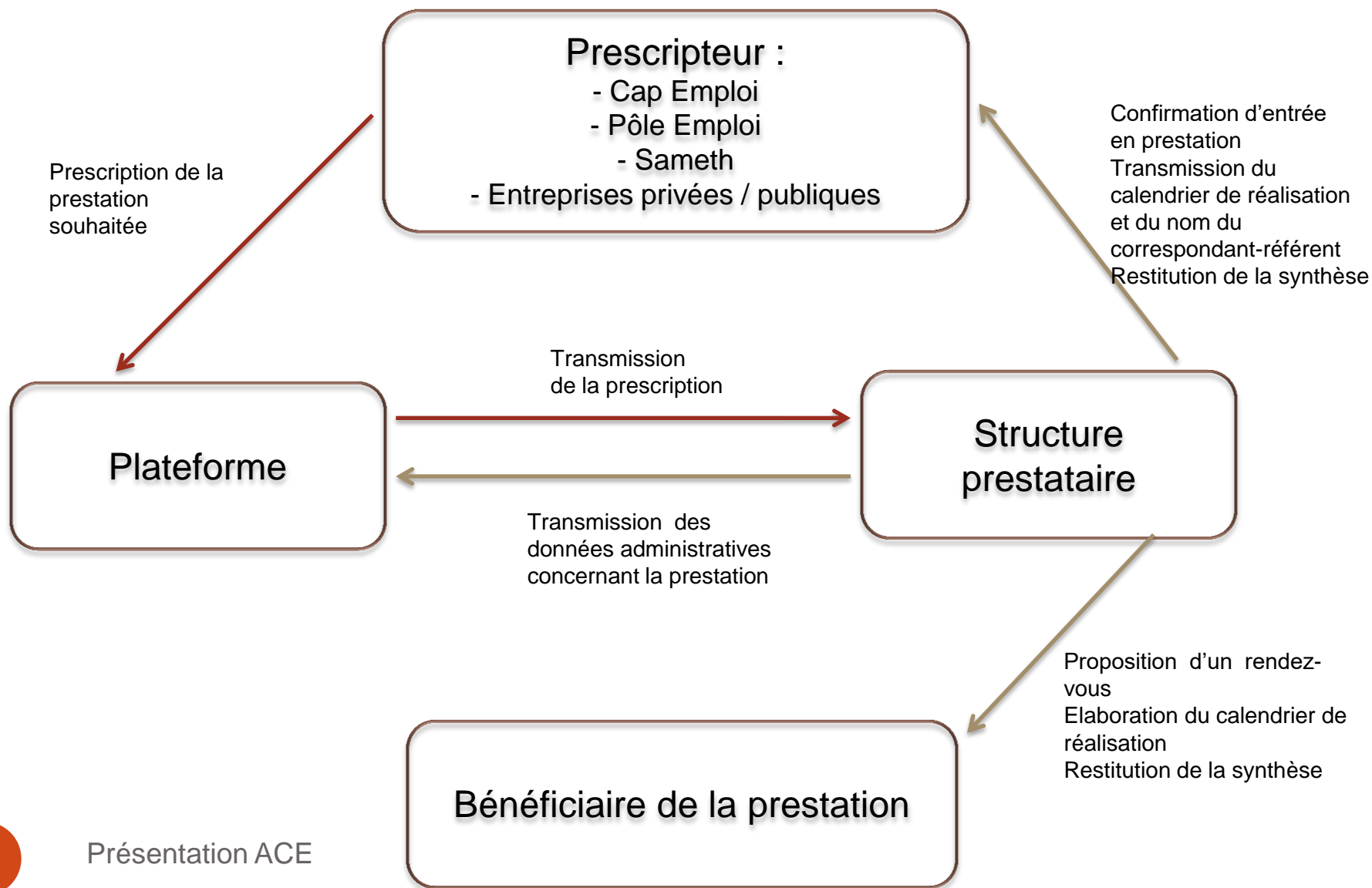
- Avec les équipes soignantes,
- Les équipes sociales,
- les centres de formation de droit commun et spécialisés,
- Les structures d'insertion professionnelle,
- Les acteurs de la santé au travail,
- Les entreprises.

- L'ensemble de ces moyens concourt à l'objectif qu'est l'insertion professionnelle durable des personnes en situation de handicap psychique.
- En lien avec les référents de parcours: Cap Emploi, Pôle emploi, SAMETH
- En lien avec les entreprises privées et publiques.

Notre organisation

- Réception et orientation des demandes de prescription vers l'une des structures du groupement en tenant compte:
 - Des souhaits du prescripteur,
 - De la localisation géographique,
 - De la disponibilité de la structure pour garantir à la personne un premier contact dans les 15 jours.

Schéma de l'Organisation



6 prestations spécifiques

- **Appui à un diagnostic approfondi**
- **Appui à l'élaboration du projet professionnel**
- **Appui à la validation du projet professionnel**
- **Appui à l'intégration en entreprise**
- **Suivi dans l'emploi**
- **Appui-conseil pour le maintien dans l'emploi**

Prestation d'appui à un diagnostic approfondi

Objectif :

- Valider l'origine psychique de la problématique de la personne et l'aider à identifier ses potentialités et limites, à repérer des étapes à envisager, apporter au prescripteur des éléments sur la faisabilité d'un parcours professionnel.

Méthodologie :

- Approche pluridisciplinaire, neutre, spécialisée, adaptant les outils à la personne, et tenant compte de sa fragilité, dans le déroulé de l'action et dans la restitution des résultats.
- La désignation d'un correspondant référent de la personne, pendant l'action garant de la relation de confiance, de l'échéance du suivi et du respect de l'engagement des délais.
- Repérage et évaluation experte des potentiels et des limitations psychiques de la personne sans négliger les aspects sociaux, environnementaux, médicaux, le parcours antérieur, le projet...

Outils :

- Entretiens individuels d'évaluation et de restitution.
- Situations groupales permettant l'évaluation des capacités relationnelles.
- Tests d'évaluation objective des capacités intellectuelles.
- Comptes rendus repérant précisément potentiels, limites et perspectives pour la personne et le prescripteur.

Prestation d'appui à l'élaboration du projet professionnel

Objectif :

- Identifier les capacités et les compétences de la personne afin de lui permettre de construire un projet professionnel réaliste et compatible avec son handicap et de préconiser au prescripteur les modalités de compensation et les étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Méthodologie :

- Une équipe pluridisciplinaire neutre apportant son expertise au prescripteur et à la personne dans le respect de la confidentialité de informations.
- Un cadre stable et structuré.
- La désignation d'un correspondant référent de la personne, pendant l'action garant de la relation de confiance, de l'échéance du suivi et du respect de l'engagement des délais.
- Une prestation personnalisée et individualisée prenant en compte les spécificités de la personne.

Outils :

- Des entretiens individuels et un travail collectif.
- Des outils d'évaluation et d'élaboration de projet spécifiques et adaptés aux particularités de ces personnes.
- Une mise en situation professionnelle visant à aider la personne à valider la faisabilité du projet élaboré et sa disponibilité psychique à accepter les éléments de réalité nécessaires à sa concrétisation.

Prestation d'appui à la validation du projet professionnel

Objectif:

- Valider le projet professionnel défini par la personne, préciser des modalités de compensation éventuelles permettant sa mise en œuvre, proposer des modalités d'accès à l'emploi, les actions à mettre en œuvre pour faciliter le travail d'accompagnement du prescripteur, apporter un soutien à la personne dans ses démarches d'insertion professionnelle.

Méthodologie:

- Vérification de la définition d'un projet professionnel par la personne.
- Un cadre stable et structuré qui permet de vérifier l'adaptation à des contraintes socio professionnelles.
- Une approche neutre, experte sachant tenir compte des spécificités du handicap psychique, pluridisciplinaire, individuelle et collective.
- Désignation d'un correspondant référent de la personne garantissant une relation de confiance, l'échéance du suivi et le respect des engagements des délais.

Outil:

- Entretiens individuels et approche collective.
- Mise en situation professionnelle en entreprise, centre de formation...en partenariat avec le prescripteur.
- Utilisation d'outils de droit commun tels que évaluation en milieu de travail, évaluation des compétences et capacités personnelles.

Prestation d'appui à l'intégration en entreprise ou en formation

Objectif :

- Soutenir la mobilisation de la personne et faciliter la concrétisation de son projet professionnel ou d'intégration en formation et ou alternance, validé par son référent, en intégrant les éléments de compensation de la situation de handicap psychique.

Méthodologie :

- Une équipe pluridisciplinaire neutre apportant son expertise au prescripteur et à la personne dans le respect de la confidentialité des informations.
- Un cadre stable et structuré.
- La désignation d'un correspondant référent de la personne, pendant l'action garant de la relation de confiance, de l'échéance du suivi et du respect de l'engagement des délais.
- Une prestation personnalisée et individualisée prenant en compte les spécificités de la personne.

Outils :

- Des entretiens individuels et un travail collectif.
- Des outils d'informations technologiques, utilisation de supports techniques de préparation à l'entretien, à la gestion du stress, à la présentation de la personne et de son handicap.
- Un travail d'appropriation des outils de recherche d'emploi.

Prestation de suivi dans l'emploi

Objectifs:

- Intervenir, sur demande de l'entreprise, de manière réactive, auprès d'un bénéficiaire connu pour désamorcer toute difficulté rencontrée dans le cadre professionnel susceptible de conduire à une rupture du contrat de travail.

Méthodologie :

- La désignation du correspondant référent assurant les entretiens avec la personne.
- La conduite d'entretiens de médiation et d'expertise auprès de l'employeur et/ou de la personne.
- La mise en relation avec des opérateurs spécialisés extérieurs.
- Une prestation personnalisée et individualisée prenant en compte la situation du salarié dans son poste de travail.

Outils :

- Des entretiens individuels.
- Des outils spécifiques de sensibilisation visant le conseil à la hiérarchie, au collectif ou au tuteur.

Prestation d'appui-conseil pour le maintien dans l'emploi

Objectifs:

- Aider à maintenir dans l'emploi le salarié en le soutenant et en permettant à l'employeur de mieux comprendre les situations de handicap pouvant être rencontrées par le salarié dans son poste et d'adhérer aux solutions proposées par le prescripteur.

Méthodologie :

- Une équipe pluridisciplinaire neutre apportant son expertise au prescripteur et à l'entreprise, en lien avec le médecin du travail, et à la personne dans le respect de la confidentialité des informations.
- La désignation d'un correspondant clinique référent de la personne, pendant l'action garant de la relation de confiance et d'un correspondant dédié à l'entreprise, afin d'envisager les solutions possibles de maintien dans l'emploi tenant compte de la situation professionnelle du salarié et des possibilités de l'employeur.
- Une prestation personnalisée et individualisée prenant en compte la situation du salarié dans son poste de travail.

Outils :

- Des entretiens individuels et un travail collectif.
- Des outils spécifiques de sensibilisation visant le conseil à la hiérarchie, au collectif ou au tuteur.
- Un travail collaboratif avec le prescripteur, le médecin du travail et l'employeur afin d'identifier toutes les solutions possibles de maintien dans l'emploi, de reclassement interne ou externe.